

Blocage total pour le Cirque Royal

JUSTICE Un arrêt de la cour d'appel interdit à Brussels Expo d'exploiter la salle

- La cour d'appel donne raison au Botanique et au Sportpaleis.
- Les liens trop étroits entre la Ville de Bruxelles et Brussels Expo auraient avantagé injustement cette ASBL.

La cour d'appel de Bruxelles vient de livrer son arrêt définitif concernant le conflit qui oppose le Botanique et la société Sportpaleis à la Ville de Bruxelles et à Brussels Expo dans le cadre de l'exploitation du Cirque royal. La cour a déclaré recevable et fondé l'appel du Botanique et du Sportpaleis.

Après de nombreuses années où le Botanique avait assumé la gestion et l'exploitation du Cirque royal, la Ville de Bruxelles avait décidé de reprendre les lieux et d'en confier la gestion à Brussels Expo, ASBL directement liée à la Ville et déjà gestionnaire, notamment, du Palais 12 au Heysel. La résistance du Botanique avait alors forcé la Ville à lancer un appel d'offres pour choisir un nouvel exploi-

tant. Le Botanique s'était associé à la société Sportpaleis, gestionnaire de plusieurs salles belges, pour présenter une offre dans des délais particulièrement courts. Sans surprise, la Ville avait écarté celle-ci et choisi de confier le Cirque à Brussels Expo.

Ce jeudi, dans un long arrêt d'une quarantaine de pages, la cour d'appel de Bruxelles pointe

l'absence d'impartialité lors de la prise de décision. Elle souligne notamment que plusieurs mandataires ayant voté celle-ci étaient également membres du CA de Brussels Expo.

Saison suspendue

En conséquence, la cour interdit à la Ville et à Brussels Expo « de poursuivre l'exécution de la convention de concession qu'elles ont conclue le 21 novembre 2016 pour la concession du Cirque royal, et partant de poser aucun acte, matériel ou juridique, lié à cette convention et aux droits et obligations qu'elle comporte, et ce jusqu'à ce que le tribunal de première instance francophone de Bruxelles se soit définitivement prononcé » sur la demande d'annulation de cette convention in-

troduite par le Botanique et le Sportpaleis.

Evidemment ni la Ville ni Brussels Expo n'ont envie de s'arrêter là et il faut trouver rapidement une solution pour sauver la saison 2017-2018. Quelque 38 événements sont déjà mis en location et une dizaine de contrats sont en cours de signature. Si un concert est annulé pour faute de possibilité d'exploiter la salle, ce serait en théorie au propriétaire, donc à la Ville de Bruxelles, de payer les indemnités aux artistes.

Du côté de Brussels Expo, on accuse le coup. « Nous prenons acte de la décision de la cour d'appel de suspendre l'exécution de la convention de concession jusqu'à ce que le juge du fond se soit prononcé. C'est la vie culturelle bruxelloise qui est prise en otage

par cet acharnement juridique. Personne ne tire avantage de cette décision, pas même les candidats non retenus. Par contre, l'activité culturelle de Bruxelles en sort amoindrie, d'autant que l'ancien concessionnaire a déjà désossé la salle, démontrant ainsi son désengagement. Les premières victimes sont les Bruxellois et les artistes nationaux et internatio-

naux », explique Fabrizio Gentile, responsable de la partie loisirs de Brussels Expo, qui rappelle qu'en première instance, le jugement avait été favorable à Brussels Expo.

Paul-Henry Wauters, du Botanique, s'étrangle en entendant cette version des choses. « Nous n'avons rien désossé du tout. Nous avons simplement déménagé, non pas parce que nous nous désengageons, mais parce qu'on nous a mis dehors après trois ans de manœuvres diverses pour y parvenir. Pourquoi un pouvoir communal veut-il à tout prix se substituer à un opérateur qui a fait ses preuves dans le secteur ? C'est là qu'il y a eu prise en otage de la vie culturelle bruxelloise dont le Bota est un acteur essentiel depuis des décennies. »

Le candidat bourgmestre, Philippe Close (PS), également président de Brussels Expo, dit chercher des solutions transitoires pour honorer les contrats. Ce sont donc les juristes qui vont se plonger dans ce dossier en urgence. Le jugement de fond ne devrait certainement pas arriver avant juin 2018. ■

VANESSA LHUILLIER
JEAN-MARIE WYNANTS